

Compte-Rendu

EU-China Action Plan on IPR Customs Enforcement

Meeting of the 'Joint Industry-Customs Working Group

2 Mars, Rotterdam

1. Information générale

DATE: Friday, 2 March 2012

TIME: 9.00 – 13.00, followed by a lunch

PLACE: Rotterdam

AGENDA: voir annexe 1

2. Participants:

European Commission – DG TAXUD

- Mrs Caroline Edery Head of Unit - Protection of citizens and enforcement of IPR
- Mr Henk Molegraaf Expert on IPR enforcement by Customs
- Mr Luc De Meyer Desk Officer China – International Cooperation

Customs Administrations of the EU Member States

- Representative of Customs Administration of The Netherlands
- Representative of Customs Administration of France

General Administration of Customs China

- Mr Li Qunying, Director of IPR Division, Department of Policy and Legal Affairs
- Mrs Li Dan, IPR Division, Department of Policy and Legal Affairs

Industry Representatives

- Mr Michael Ellis, Global Head Brand Protection, Beiersdorf Aktiengesellschaft
- Mr Gerwin Bouillon, Global Head of Product Defens, Bayer CropScience Aktiengesellschaft
- Mr Tom McHale, Product manager Europe, Middle East and Afrika Crops Protection Products. Du Pont Limited, United Kingdom
- Mr. David Saussinan, UNIFAB, French Industry Federation
- Mr Ashley Howe, Pharmaceutical Security Institute, United Kingdom
- Mr Matt Drew, HEWLETT PACKARD
- Mr Stuart Lockyear, BURBERRY
- Mr David Jones, SEVEN TOWNS
- Mr Mike Ball, PENTLAND GROUP
- Mr David Butler, GSK
- Mrs Marie Boyer, NIKE
- Mr Bogdan Oedekerck, Senior Corporate Counsel, SUNTECH Europe
- Mrs Chen Min, Chief China Representative, International Trademark Association (tbc)

2. Contexte:

En 2004 a été signé l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine sur la coopération et l'assistance douanières. Cet accord a pour but de mettre en place une meilleure collaboration entre les autorités douanières européennes et chinoises.

Dans le cadre de cet accord, le "Plan d'action de l'UE et la Chine sur le respect des DPI » a été signé en 2009. Ce plan d'action comporte 4 axes principaux (voir annexe 2):

- échange et analyse sur les saisies, tendance et risques (voir annexe 3)
- création de réseaux dans les ports et aéroports principaux Les ports chinois et européens ont développé un système de partage de données facilitant l'échange des informations
- échanges de bonnes pratiques pour cibler la production et de la distribution
- création d'un groupe de travail pour développer la collaboration entre les douanes et les entreprises

Le but de ce groupe de travail réunissant autorités et entreprises, est de discuter de manière interactive avec un nombre limité de participants des possibilités d'améliorer les moyens de coopération afin de renforcer l'application des DPI.

3. Sujets de discussion

Ce groupe de travail a été l'occasion pour les titulaires et les autorités d'échanger sur des sujets concrets.

➤ Transfer de cas des douanes vers le PSB (Public security bureau) pour enquêtes criminelles :

Titulaires de droits : Les industries aimeraient que la loi change dans ce domaine pour transformer l'obligation de transfert du dossier quand le seuil est atteint des douanes vers la Police, par une obligation d'informer la Police et le titulaire de droits. Les titulaires de droits aimeraient être tenu informés tout au long de la procédure.

Douanes : Les autorités informent les titulaires lors des saisies mais l'ampleur de certains dossiers nécessitent l'intervention de la police.

➤ Clarifications sur le pouvoir de la douanes à l'exportation :

Titulaires de droits : Les titulaires de droits ont vu récemment des juridictions remettre en question le pouvoir de contrôle sur les marchandises destinées à l'export (et donc pas vouées à être proposées au consommateur).

Douanes : Les douanes sont claires sur ce point, et confirment leur capacité et volonté de contrôler toutes les marchandises.

➤ Le pouvoir des douanes sur les appellations d'origine :

Titulaires de droits : Les titulaires de droits souhaitent que les appellations d'origine fassent partie du champ de prérogatives des douanes.

Douanes : Les douanes sont en train d'étudier cette possibilité.

➤ Enregistrement des droits devant les douanes :

Titulaires de droits : Les titulaires de droits souhaitent obtenir la possibilité d'enregistrer plusieurs droits en même temps. Le problème de la difficulté lors du renouvellement des marques inter dont les certificats ne sont transmis que très tardivement, créant des difficultés pour le renouvellement au près des douanes, est également soulevé.

Douanes : Le système de demande d'enregistrement des DPI au près des douanes est très simple et très moderne. (Possibilité de tout suivre en ligne). Les droits continueront à être enregistrables qu'individuellement. Pour ce qui est des certificats de renouvellement des marques internationales, les douanes invitent les titulaires à se rapprocher de l'OMPI.

➤ Procédure de retenue en douanes :

Titulaires de droits : Les titulaires de droits souhaitent que la procédure de retenue en douanes soit simplifiée :

- plus de temps pour répondre à la notification

- dépôt de caution allégée : montant et devises

Douanes : La procédure est assez similaire à ce qui est pratiqué dans les autres pays et répond à des exigences opérationnelles pour les autorités.

➤ Etude du rapport transporteurs / contrefaçon :

Titulaires de droits : Serait-il possible de mettre en place une étude sur les sociétés de transport le plus souvent impliquées dans des affaires de contrefaçon.

Douanes : Les autorités ne peuvent conduire ce genre d'études pour des raisons de respect des données.

➤ Formations des douaniers :

Titulaires de droits : Les titulaires de droits aimeraient avoir plus d'opportunités pour former les douaniers, à la reconnaissance de leurs produits.

Douanes : Les douanes sont toujours intéressées par ces opportunités et encouragent les titulaires à multiplier ces initiatives.

4. Points positifs de la participation de l'Unifab

Participer à ce type de réunion de travail, permet à l'Unifab d'afficher sa contribution, et de renforcer sa visibilité au près des autorités européennes et surtout chinoises. Tant madame Edery, de la Commission, que Mr Li Qunying des douanes chinoises étaient très intéressés par le relais que l'UNIFAB peut leur apporter dans leur volonté de faire comprendre aux entreprises l'importance du dépôt de demande en douanes ainsi que la coopération entre les sociétés et les autorités douanières.